

L'Association québécoise des sports pour paralytique cérébraux (AQSPC) sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de l'Association spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES DE LA FÉDÉRATION**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES 2015</b>	<b>SEXE</b>
Juniors-Lanceurs	Avoir moins de 22 ans au 27 février 2015	Mixte
Juniors-Rampes	Avoir moins de 22 ans au 27 février 2015	Mixte

**B) AFFILIATION**

Tous les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (AQSPC).

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2015**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE 2015</b>	<b>SEXE</b>
Juniors-Lanceurs	05/03/1993 au 05/03/2006	Mixte
Juniors-Rampes	05/03/1993 au 05/03/2006	Mixte

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

Maximum : 2 athlètes (mixte et 1 athlète de chaque catégorie)

Possibilité d'avoir 2 athlètes de la même catégorie, si cette catégorie est la SEULE représentée dans la région.

**Entraîneur-accompagnateur \***

Minimum : 1 entraîneur pour deux athlètes

Maximum : 1 entraîneur pour un athlète

Accompagnateur : pas d'accompagnateur

**Assistants sportifs \***

Catégorie : Juniors-lanceurs

Minimum : 1 assistant sportif pour 2 athlètes

Maximum : 1 assistant sportif par athlète

Catégorie : Juniors-Rampes :

Maximum : 1 assistant sportif pour 1 athlète

\*Un entraîneur peut être considéré comme un assistant sportif.

NB : la somme des entraîneurs et des assistants sportifs ne peut pas dépasser 3 personnes

**Classification :**

Le boccia est joué par des athlètes ayant une blessure cérébrale (paralysie cérébrale, traumatisme crânien, AVC) ou un autre handicap physique entraînant des LIMITATIONS PHYSIQUES similaires. Dans les événements sanctionnés canadiens ou internationaux, il existe 4 classes en boccia : BC1, BC2, BC3 et BC4. Dans certaines compétitions pour athlètes handicapés comme celles concernant les Jeux du Québec, il arrive fréquemment que le petit nombre d'athlètes inscrits ne permette pas d'ouvrir les inscriptions à toutes les classes existantes.

Dans notre « *Modèle de développement de l'athlète en boccia* », dans la catégorie de performance COMPÉTITON, le boccia est accessible à tous. Cependant, il est primordial de pouvoir diviser les athlètes présents en 2 catégories : les joueurs qui lancent (BC1, BC2, BC4 et classe ouverte) et les joueurs qui utilisent une rampe (BC3). Ces deux façons de propulser la balle exigent des habiletés techniques et tactiques très différentes qui font en sorte que les joueurs de ces différentes catégories peuvent difficilement se rencontrer sur le jeu.

**Pour la Finale des Jeux du Québec, les catégories identifiées seront :**

**LES JUNIORS-LANCEURS et LES JUNIORS-RAMPES.**

En général, il y a cinq classes en individuel au boccia. Chaque classe regroupe des concurrents des deux sexes. Les classes sont :

**Individuelle BC1**

Cette division comprend des joueurs classés au sein du système de classification de CP-ISRA (Cerebral Palsy - International Sports and Recreation Association) en tant que CP 1 lanceur ou CP 2 (membres inférieurs) jouant avec leurs pieds.

Lors du lancer de l'athlète, l'assistant sportif peut demeurer dans la zone de jeu seulement si le fauteuil du joueur doit être stabilisé.

**Individuelle BC2**

Cette division comprend des joueurs classés au sein du système de classification de CP-ISRA en tant que CP 2 (membres supérieurs).

**Individuelle BC3 (joueurs utilisant un dispositif d'assistance - rampe)**

Cette division comprend des joueurs qui ont une dysfonction locomotrice sévère, d'origine cérébrale ou non, au niveau des quatre membres. Ce sont des CP 1 au sein du système de classification de CP-ISRA qui ne peuvent pas propulser la balle avec les mains ou les pieds.

Les joueurs de cette division **ne peuvent pas saisir ni relâcher la balle**. Ils utilisent donc une rampe.

Les joueurs de cette division sont aidés par un assistant sportif, qui demeure dans la zone de jeu. Par contre, l'assistant sportif doit tourner le dos au terrain et ne peut regarder le jeu pendant toute la durée du match.

**Individuelle BC4**

Cette division comprend des joueurs qui ont une dysfonction locomotrice sévère au niveau des quatre membres, en plus d'un faible contrôle dynamique du tronc.

**Individuelle Ouverte**

Cette division comprend tous les autres joueurs présentant une DÉFICIENCE PHYSIQUE qui ne sont pas admissibles dans les 4 autres catégories BC. Tous les concurrents doivent jouer en fauteuil roulant.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur devra avoir le statut suivant dans le Programme National de Certification des Entraîneurs :

- Intervenant communautaire formé
- ou
- Entraîneur introduction à la compétition formé

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les athlètes, assistants sportifs et entraîneurs doivent être affiliés à l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (AQSPC).

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Finale régionale, interrégionale ou activité de sélection.

**F) ADMISSIBILITÉ**

Pour qu'une région soit admissible, elle devra participer à une des finales régionales/interrégionales ou elle devra avoir tenu une activité de sélection dans sa région.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Lieu de la résidence permanente

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Si **moins de 8 joueurs** dans une catégorie (Juniors-Lanceurs/Juniors-Rampes) :  
Tournoi à la ronde.

Si **plus de 8 joueurs** dans une catégorie (Juniors-Lanceurs/Juniors-Rampes)  
Plusieurs divisions  
Tournoi à la ronde en préliminaire  
Ronde finale après le classement de la ronde préliminaire.

**I) SURCLASSEMENT**

N/A

**J) SUBSTITUTION**

N/A

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :  
Médailles d'or : 3  
Médailles d'argent : 3  
Médailles de bronze : 3

En boccia nous considérons que les assistants sportifs des joueurs de rampes font partie intégrante du jeu, c'est pourquoi une médaille leur sera remise.  
Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage utilisé sera le suivant :

Épreuve = Boccia

Point attribué à la première position = équivalent au nombre d'athlètes présent à la compétition  
(si 8 joueurs dans la catégorie Juniors-Rampes : 8 points pour le premier)

Nombre de points séparant chaque position = 1

Idem pour la catégorie Juniors-Lanceurs.

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les athlètes sera le suivant :

1<sup>ère</sup> position = vainqueur finale or

2<sup>ème</sup> position = perdant finale or

3<sup>ème</sup> position = vainqueur finale bronze

4<sup>ème</sup> position = perdant finale bronze

5<sup>ème</sup> position = 5<sup>ème</sup> après la ronde préliminaire

6<sup>ème</sup> position = 6<sup>ème</sup> après la ronde préliminaire

7<sup>ème</sup> position = 7<sup>ème</sup> après la ronde préliminaire

8<sup>ème</sup> position = 8<sup>ème</sup> après la ronde préliminaire

9<sup>ème</sup> position = 9<sup>ème</sup> après la ronde préliminaire

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.